

## Le comportement politique des instituteurs des Basses-Alpes sous la seconde République \*

Après la révolution de février, puis les journées de juin 1848, certains éléments dirigeants de la bourgeoisie française sont persuadés que les instituteurs laïques, en particulier les anciens élèves des écoles normales primaires ont joué un rôle essentiel dans la propagation des idées républicaines et socialistes en France. "Il n'est pas de commune, écrit Thiers, où ne se rencontrent des esprits chagrins et moroses pour qui la fortune d'autrui est un objet convoitise"; or, "c'est à ces paysans mécontents que le dimanche, au sortir de la messe, les instituteurs, véritables anticurés, qu'on me passe ce mot, adressent leur enseignement". Les 40.000 instituteurs sont à ses yeux "autant de jeunes gens ou d'hommes besogneux,

Documents utilisés pour cette étude :

- Archives départementales des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix-en-Provence
  - 1) fonds du rectorat (série T 3) :
    - correspondance du recteur avec l'administration centrale, I, registres 27 à 31,
    - correspondance du recteur avec les comités d'arrondissement et les diverses autorités concernant l'instruction primaire, VII registres 13 à 17.
  - 2) archives judiciaires (série U) :
    - 14 U 14 : troubles dans l'arrondissement de Digne
    - 14 U 18 : dossiers relatifs aux clubs
    - 14 U 47 : documents relatifs au Coup d'Etat de décembre 1851
    - 14 U 51 : les événements de Barcelonnette en 1851
    - 121 U : poursuites contre les instituteurs
- Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, à Digne :
  - 1) Sources manuscrites :
    - V T 3 B, article 1 : enseignement primaire : inspections,
    - article 2 : enseignement primaire : rapports, états de situation
    - V T 5 A, article 6 : délibération des Comités Supérieurs
    - V T 15 I, article 1 : Ecole normale de Barcelonnette
    - V T 30 F, article 1 : Notices individuelles d'instituteurs
    - V T 34 C, article 1 : les instituteurs et les événements de décembre 1851
    - V T 34 E, article 2 : instituteurs ayant encouru des peines disciplinaires, Exécution de la loi de janvier 1850
    - M 6, article 31 : affaire de l'instituteur de Mane
  - 2) Sources imprimées :
    - *Glaneur des Alpes*
    - *L'indépendant des Alpes*
    - *Journal des Basses-Alpes* (devient ensuite *l'Ami de l'Ordre*)

dévoisés, perdus, pervertis par les doctrines fausses, antireligieux par basse rancune, communistes par avidité". Thiers serait prêt à fermer les écoles normales, "petits clubs silencieux, foyers des plus mauvaises passions, déplorables d'esprit avec les meilleurs maîtres".

Les journées de juin 1849 avivent encore ces craintes. Pendant l'été, les conservateurs se déchainent contre les instituteurs. "La milice pervertie des instituteurs resserre dans un immense et presque fatal réseau des populations faciles à égarer". Les scrutins "ne seraient pas longtemps bons si les masses continuaient à se corrompre". Lamartine lui-même se fait l'écho de plaintes selon lesquelles les instituteurs laïques étaient "devenus dans plusieurs départements des fomentateurs de haine, de division, d'envie, de discordes, d'exécrables passions, de stupides doctrines antisociales". L'instituteur laïque, tel l'âne de la fable, était bien "ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal". L'un d'eux élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative déclarait que l'instituteur était devenu le "brigand de la Loire de notre époque" <sup>1</sup>. Le procureur général près la cour d'appel d'Aix le confirme dans une lettre du 14 novembre 1849. Il écrit à propos des instituteurs des Basses-Alpes "qu'un trop grand nombre s'est laissé infecter du venin des nouvelles doctrines. C'est une des plaies les plus dangereuses de notre société puisque le mal est à la source même de l'enseignement et peut de là si facilement se répandre dans les masses" <sup>2</sup>.

Le département des Basses-Alpes fut précisément un de ceux qui ont eu sous la seconde République une existence agitée : les Bas-Alpins élisent des députés républicains en 1848, démocrates (sauf un) en 1849 ; enfin, ils se soulèvent en décembre 1851 au lendemain du coup d'Etat. Il est intéressant de voir quel a été le comportement politique des instituteurs des Basses-Alpes sous la seconde République, s'ils ont été des agitateurs, des fomentateurs de troubles, et s'ils ont joué dans les événements qui affectent le département un rôle prédominant.

\*\*

1. Pour l'histoire générale de l'enseignement primaire sous la II<sup>e</sup> République, M. GONTARD, *Les écoles primaires de la France bourgeoise*, p. 63.116.

2. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix, 121 U.



A la veille de la révolution de février, les Basses-Alpes comptaient environ 400 instituteurs enseignant dans 381 écoles : 351 écoles publiques, 30 écoles privées. Presque tous sont des laïques ; la majorité d'entre eux sort de l'École normale établie en 1833 à Barcelonnette ; l'école a fourni, depuis son ouverture, 266 maîtres. Il n'existe que 5 écoles de frères avec 15 congréganistes. Il faut y joindre un certain nombre de prêtres qui exercent le ministère dans des villages ou des hameaux isolés des hautes vallées alpines et associent le magistère au sacerdoce avec l'autorisation provisoire de l'administration universitaire. Parmi les 344 instituteurs publics laïques que compte le département, 125 ont un revenu annuel modeste qui ne s'élève pas au-dessus de 300 francs ; 90 ont des ressources qui s'échelonnent entre 300 et 500 F. C'est une minorité, une quinzaine, qui dépasse 800 F. Il s'y ajoute la jouissance d'un local pour l'école, d'un logement pour le maître, et souvent d'un jardin.

Quelques instituteurs, jugeant leur position médiocre, ont cherché fortune ailleurs. Certains, franchissant les frontières du département, sont allés s'installer dans des communes plus riches de départements voisins, en particulier du Var. D'autres ont quitté la profession. Ermelin Ferréol, bon sujet de l'École normale, ouvre d'abord une école primaire supérieure à Jausiers, tout près de Barcelonnette, où il enseigne la tenue des livres, l'arithmétique, la géométrie appliquée à l'arpentage. Son école est si bien tenue qu'il est récompensé par une médaille de bronze. Mais il pense pouvoir mieux faire qu'instituteur, même de niveau supérieur, et après quelques années quitte Jausiers et son école pour devenir commis chez un banquier. Il ne réussit pas dans cette nouvelle fonction, revient à l'enseignement et à Jausiers où il ouvre, la place d'instituteur public étant prise, une école privée. "Tout en affectant un faux semblant de modestie, il se croit bien au-dessus de ce qu'il est"<sup>3</sup>.

Souvent, dans les petites communes des Basses-Alpes, l'instituteur est en même temps secrétaire de la mairie. Ce cumul a l'avantage de fortifier sa position matérielle et son autorité morale dans le village. Il a l'inconvénient de placer l'instituteur dans la dépendance du maire et de le projeter

3. Arch. dép. Alpes H.-P., V T 3 B, article 2.

dans la mêlée politique au moment des compétitions électorales, et a fortiori lors de révolution

Avant février 1848, personne ne formule de plaintes sérieuses contre l'action des instituteurs laïques des Basses-Alpes. S'il y a chaque année quelques sanctions prises contre eux par les autorités qui surveillent l'enseignement primaire, les comités d'arrondissement et les inspecteurs primaires, elles ne dépassent pas les proportions qui sont normales dans un corps qui compte plusieurs centaines de membres. Elles frappent des instituteurs que l'on accuse de "négligence", "d'incapacité" dans leur travail ; elles sont le plus souvent liées à la "fréquentation du cabaret". Dans un rapport de 1842, 15 instituteurs des Basses-Alpes sont considérés comme laissant plus ou moins à désirer sous les rapports de la moralité et de la conduite.

\*

\*\*

En février 1848, le feu éclate dans les Basses-Alpes. Si les régions montagneuses de Castellane et Barcelonnette sont peu affectées, par contre le bas pays où les têtes sont chaudes et les cœurs ardents, c'est-à-dire les pays de la Durance avec Oraison, Volx, Sisteron, et les régions de Manosque, Forcalquier, Digne adhèrent bruyamment à la République. Le commissaire envoyé par le gouvernement provisoire, Châteauneuf, met sur pied des comités patriotiques locaux, révoque 80 maires sur les 255 que compte le département. Des banquets et réunions s'organisent ; des clubs s'ouvrent dans ce pays où l'on est d'humeur sociable et où l'on aime traditionnellement se réunir en chambrées <sup>4</sup>.

Il était difficile à l'instituteur primaire, souvent secrétaire de la mairie, de rester à l'écart du mouvement. D'ailleurs, ne pas être pour c'était être contre et l'instituteur neutre risquait d'être la cible de tous les partis. C'est ce qu'explique naïvement à son inspecteur l'instituteur de Mison, petite bourgade proche de la vallée de la Durance : "deux partis politiques

4. Pour tout ce qui concerne l'histoire des Basses-Alpes sous la Seconde République voir Ph. VIGIER, *La seconde république dans la région alpine*, Paris, 1963, 2 volumes.

se tiraillent et sont près d'en venir aux mains à la moindre occasion. Placé entre ces deux camps chaque ligue se dispute l'honneur de me ranger sous son drapeau, ce qui rend ma position plus que difficile, ne pouvant me jeter ouvertement ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux partis. Cette conduite, et je ne crois pas que je dusse en avoir une autre, me fait justement des ennemis de tout côté. Je ne voudrais pas me trouver à Mison le jour d'une querelle. Quelque parti qui fût vainqueur me ferait victime" 3.

Les instituteurs sont d'autant plus incités à s'engager dans l'arène politique que leurs nouveaux chefs, et en tête Hippolyte Carnot, fils de Lazare, ministre de l'Instruction Publique du gouvernement provisoire, les appellent vigoureusement à l'action. Dans une circulaire adressée aux recteurs le 6 mars, le ministre leur demandait de mobiliser les instituteurs au service de la République, en particulier en prévision des élections qui devaient se faire pour la première fois au suffrage universel. "Que nos 36.000 instituteurs, déclarait le ministre, se lèvent donc à mon appel... Je les prie de contribuer pour leur part à fonder la République. Il ne s'agit pas, comme au temps de nos pères, de la défendre contre le danger de la frontière ; il faut la défendre contre l'ignorance et le mensonge et c'est à eux qu'appartient cette tâche". Sur le plan pratique, les instituteurs étaient invités à ouvrir des cours d'adultes où ils instruisaient leurs concitoyens de leurs droits et de leurs devoirs d'électeurs, puis éventuellement à aiguiller leurs choix en faveur des bons candidats, c'est-à-dire ceux que patronnait le gouvernement. Le ministre ajoutait : "Pourquoi les instituteurs eux-mêmes ne brigueraient-ils pas les suffrages ? Il en est, je n'en doute pas, qui en sont dignes ; qu'une ambition généreuse s'allume en eux...". Aux sollicitations du ministre s'ajoutaient celles des nouvelles autorités locales, commissaire de la République en tête, et les conseils de la presse professionnelle. Louis Arsène Meunier, instituteur parisien, rédacteur de *l'Echo des instituteurs*, presse ses collègues de s'engager avec ardeur dans la mêlée. "Sachez débarrasser votre esprit de toutes les craintes qui l'assiégeaient sous l'ordre de choses qui vient de tomber... L'arbitraire ne

saurait plus jamais vous atteindre. Proclamez hautement vos sentiments républicains... dans la plupart des communes rurales, vous êtes les seuls hommes capables de guider vos concitoyens dans le choix des députés" 6.

Ainsi tout incitait les instituteurs à l'action. Comment s'étonner de l'intervention de nombreux instituteurs des Basses-Alpes dans la campagne électorale au service de la République et des candidats républicains ?

Parmi ceux qui se signalaient alors par une activité militante, figure Gorde, instituteur public et secrétaire de la mairie de Reillanne, petite commune de l'arrondissement de Forcalquier. Jusqu'à février 1848, "il ne manifesta jamais une opinion exaltée et ne se mit aucunement en opposition avec l'administration municipale". Mais depuis, il joue un rôle actif. Il fait partie de la commission administrative, nommée par Châteauneuf pour diriger la commune après la dissolution du Conseil municipal. Il va, sur l'ordre du sous-commissaire de Forcalquier, installer un comité dans la bourgade voisine de Villemus. Lors de l'élection à l'Assemblée Constituante, il figure parmi les organisateurs d'un banquet donné en l'honneur des candidats républicains. "Après avoir joué un rôle très actif dans toutes les élections, et notamment dans les élections municipales, le jour de l'installation du maire, il allume sur la place publique un feu de joie" 7. De son côté, Fabre, instituteur et secrétaire de mairie à Champtercier, petite commune du canton de Digne, intervient avec ardeur dans les élections. Il prend la parole à son club en faveur des candidats du commissaire de la République. "Si j'y ai parlé, c'est que je me considérais comme représentant du pouvoir et que je regardais comme un devoir de donner aux élections une direction favorable aux vues des hommes qui nous gouvernaient". Il assiste à un "congrès électoral" qui se tient à Digne "en qualité de délégué des instituteurs". "On me convoqua à ce congrès comme délégué des instituteurs. Je me présentai en cette qualité, mais en fait il n'y avait pas de mandat. Il en fut de même pour tous ceux de mes collègues qui assistèrent à la réunion". Le jour même de l'élection, Fabre distribue des

6. *Echo des instituteurs*, 19 mars 1848.

7. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 34 C, article 1.

bulletins portant les noms de la liste patronnée par Châteauneuf<sup>8</sup>. Blanc, instituteur à Clumane, prend la tête d'une manifestation populaire et d'une pétition contre les biens communaux. Il "s'est rendu à la tête d'un grand nombre d'habitants à la mairie pour demander que les bois ne fussent plus soumis au régime forestier". Du moins "par son influence, il a pu empêcher l'incendie des archives communales que l'attroupement dont il faisait partie voulait détruire dans le but d'anéantir tous les papiers relatifs à la délimitation des bois communaux"<sup>9</sup>.

Bien d'autres instituteurs se font remarquer par leur intervention active dans les élections : Pascal et Martin, instituteurs publics l'un à Aubignosc, l'autre à Puymichel, deux communes proches de la Durance ; Aillaud, instituteur à Saint-Maime près de Forcalquier, Saunier à Saint-Jullien-d'Asse, Vinatier à Moustiers-Sainte-Marie, Isoard d'Esparron-sur-Verdon, Cabus, instituteur privé à Sisteron, Barbaroux, instituteur privé à Manosque, etc.

Après la victoire électorale des républicains, Carnot, comme pour récompenser les instituteurs, déposait devant l'Assemblée Constituante un projet de loi sur l'enseignement primaire avantageux pour les maîtres. L'enseignement primaire était gratuit. Les maîtres communaux, désormais rétribués par l'Etat, étaient divisés en 4 classes dont le traitement s'échelonnait de 500 F à 1.200 F ; ils percevaient enfin une pension de retraite.

L'allégresse est grande chez les maîtres. A l'occasion de la nouvelle année, l'instituteur de Gargas, hameau des Mées, adressait en provençal ses vœux au Président de la République et déclarait notamment :

*"Qué lou poplé Français jouissè par la suito  
Dou précieux benfà de l'instruction gratuite,  
Qu'uno retraite honneste ei vieis institutours  
Assure un tros de pan per la fin de sei jours"*<sup>10</sup>.

\*  
\*\*

8. *Ibid.*, V T 5 A, article 6.

9. *Ibid.*, V T 5 A, article 6.

10. *Le Glaneur des Alpes*, 28 janvier 1849.

Cependant, la situation politique avait évolué rapidement à Paris. Après les journées de juin 1848, Carnot avait quitté le ministère le 5 juillet. En décembre, Louis-Napoléon Bonaparte, accédant à la présidence, nomme Falloux, un catholique, à l'Instruction Publique. Le projet Carnot est retiré. En prévision des élections de mai à l'Assemblée législative, Falloux adresse le 16 avril 1849 une circulaire aux recteurs où il dénonçait les "manœuvres" visant à utiliser les instituteurs comme "colporteurs" électoraux de mauvaises doctrines. "Veuillez, en les avertissant, épuiser d'abord tous les moyens de la persuasion, mais lorsque vous rencontrerez l'insubordination, user avec énergie de l'autorité qui vous appartient". On était aux antipodes de la circulaire Carnot.

Devant le revirement parisien, les autorités universitaires locales donnent des avertissements individuels aux instituteurs qui se sont un peu trop engagés dans la mêlée. Le comité d'arrondissement de Digne adresse une "paternelle admonition" à Saunier, instituteur à Saint-Julien-d'Asse et "lui recommande de s'occuper de son école, rien que de son école, de rester étranger aux discussions, aux querelles de la population, d'observer une exacte neutralité entre les partis"<sup>11</sup>. Le même Saunier et Aubin, son collègue de Puimoisson qui "est membre d'une chambrée opposée à l'administration municipale actuelle", sont engagés par leur inspecteur primaire "à ne pas trop fréquenter dans leur propre intérêt les lieux et les personnes qui peuvent être un obstacle au retour de l'union entre les habitants de leurs communes respectives". Le même inspecteur primaire recommanda à trois instituteurs du canton de Moustiers-Sainte-Marie, Lioux, Jacques et Vinatier "qui se sont laissés entraîner par un nommé Chassan, percepteur dudit canton, dans des idées trop avancées", de "se montrer à l'avenir plus circonspects et plus raisonnables... ils me l'ont bien promis et j'aime à espérer qu'ils tiendront parole"<sup>12</sup>. De Paris, Louis Arsène Meunier, sentant monter l'orage, donne à ses collègues les mêmes conseils : "De la prudence ! De la prudence ! Ne faire aucun écrit... ne pas provoquer des réunions

11. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 5 A, article 6.

12. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

électorales, ne pas les diriger et n'y pas prendre la parole"<sup>13</sup>. Là aussi, en un an, le ton avait changé !

La grande majorité des instituteurs des Basses-Alpes — tous ceux qui s'étaient engagés assez mollement en 1848, pour suivre les prescriptions de leur ministre et n'avoir pas l'air d'être favorables à l'Ancien Régime —, rentrent facilement dans une abstention qui convenait à leurs sentiments intimes. Lyons, instituteur à La Palud qui "a été quelque temps l'ami, le camarade de quelques habitants dont les idées en politique sont exagérées... a rompu avec ces habitants dès qu'il lui a été dit qu'il se compromettrait en les fréquentant"<sup>14</sup>. Un certain Reynaud, dont l'attitude avait provoqué des plaintes, demande sa mutation. Le recteur lui écrit quelques mois après : "depuis votre changement de résidence, vous êtes revenu à des idées plus saines et à de meilleurs sentiments... Je compte que vous n'oublierez plus désormais que vous devez le premier donner le bon exemple"<sup>15</sup>.

Mais si la majorité se réfugie dans une prudente abstention, une petite minorité de têtes chaudes, les plus ardents, les plus convaincus, négligent les conseils de prudence, se lancent avec ardeur dans la mêlée politique, et cette fois au service d'une République plus avancée, démocratique et sociale. Leur attitude se marque, malgré les menaces des autorités, par une participation persistante et de plus en plus active aux manifestations politiques, aux consultations électorales. Elle se marque aussi, souvent, par des prises de position hostiles au catholicisme et au clergé, et, dans leur enseignement, par des "insinuations visant à détourner les élèves du respect et de la pratique de la religion".

Pascal, instituteur public d'Aubignose près de Sisteron, est signalé comme se livrant "à la propagande socialiste la plus active et la plus coupable". Il est en conflit permanent avec le curé de la commune. "Il s'est montré un des plus actifs et des plus zélés partisans de la tentative qui a

13. *Echo des instituteurs*, 1<sup>er</sup> avril 1849.

14. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 5 A, article 6.

15. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix, T 3 VIII, 16, 9 février 1850.

été faite dans cette malheureuse commune pour y établir le protestantisme qu'il a favorisé en prêtant ses appartements pour y tenir les séances et qu'il a prêché par ses démarches et ses exemples"<sup>16</sup>. Augereau, instituteur privé à Digne, prend part "à des manifestations contraires à la Constitution et aux principes sur lesquels repose la société". On l'a vu dans des rassemblements "où des cris séditieux, des chansons contraires aux lois, à la Constitution et à l'ordre public étaient proférées, où les cris de Vive la Guillotine auraient même été entendus"<sup>17</sup>.

Gorde, de Reillanne, lors du dernier jour du Carnaval de 1849 "se mit à la tête d'une farandole où l'on cria A bas les blancs, A bas les riches, Vive les rouges. Il portait un lampion sur la tête. Le maire et un membre du conseil municipal suivaient à quelques pas de distance". Cet instituteur, qui parle beaucoup, "a dit sur la place publique devant le château en désignant les blancs : il faut les écraser comme des fourmis ; l'on peut se reposer de ce soin sur moi" ; un autre jour "sur la place qui est au-devant de l'église, il dit en voyant passer un homme honorable, M. Arnaud, notaire : les riches sont inutiles sur la terre ; ils ne sont bons qu'à faire souffrir les pauvres". Il dit encore "sur la place dite le promenoir : est-ce que les blancs veulent nous intimider ? faire revivre la féodalité ?... mais nous n'avons pas peur". A la fin de 1849, il parcourt tout le pays "pour réclamer des habitants, avec les plus vives instances, qu'ils sussent écrire ou non, leur adhésion à une pétition" en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire patronnée par le journal révolutionnaire *l'Emancipation de l'Enseignement*<sup>18</sup>. Il tente d'obtenir par cette pétition l'adhésion de ses collègues du canton et leur intervention auprès des pères de famille. "L'instituteur du Bourget a parcouru tout le canton pour recueillir 138 signatures". Gorde est abonné à des journaux socialistes, *la Réforme, le Peuple indépendant, l'Emancipation de l'enseignement* ; dans la chambrée dont il est membre, on se qualifie Ledru-Rollin, Barbès, etc.

16. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 34 C, article 1.

17. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix, T 3 VII, 15, 20 septembre 1849.

18. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 34 C, article 1.

Allard, de Barrême, s'est, lors des élections de 1849 "installé sur la place publique pour remplir et distribuer des bulletins aux électeurs". Il a manifesté "en maintes occasions des opinions tendant au communisme ou au socialisme". Il est en relations avec des gens "qui reçoivent les journaux *la République, la Réforme et la Voix du peuple*". On l'a entendu discuter publiquement de questions politiques et sociales. Il a même été interpellé un certain jour : "Si le communisme arrive, vous avez une jolie femme, j'en ai une laide, échangerons-nous ?" <sup>19</sup>.

Féraud, de Barras dans le canton de Digne, est signalé comme "fréquentant les auberges et y tenant des discours si déplacés que des assistants ont dû l'inviter à plus de réserve" ; il "néglige complètement l'instruction religieuse de ses élèves" et se laisse aller "à des insinuations qui tendent à les détourner du respect et de la pratique de la religion". C'est même, ajoute l'inspecteur qui relate ces faits, ce qui attache "à la cause du maître un grand nombre de pères de famille de Barras. Ces pauvres habitants ont de si faibles convictions religieuses qu'ils sont tout heureux de trouver un maître d'école indifférent pour les exercices du culte" <sup>20</sup>.

A Mane, près de Forcalquier, dont le maire, le docteur Rouit, est connu pour ses opinions avancées, Aubergat, instituteur privé est secrétaire de la mairie. Il assiste en cette qualité à la fête patronale de la localité le 14 août 1849. Un concours de chant a été organisé avec distribution de prix. Plusieurs concurrents entonnent des chants provençaux qui contiennent "d'odieuses allusions aux prêtres et au pape". Le jury attribue le prix à un ouvrier forgeron qui a chanté la Montagnarde :

*"De l'hydre encore la tête se relève  
La royauté veut nous ravir nos droits  
Pour en finir il faut plus que le glaive  
Il faut trancher cent têtes à la fois...  
Quand le tocsin sonnera nos alarmes*

19. *Ibid.*, V T 5 A, article 6.

20. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

*Frappez, frappez, fers exterminateurs  
Et si vaincus nous tombons sous les armes  
O liberté, donne-nous des vengeurs."*

Et l'on dit qu'Aubergat, après avoir applaudi bruyamment le chant révolutionnaire aurait crié bis. Il est vrai que cet Aubergat "n'a pas rougi de s'allier à une famille déshonorée en épousant une fille de joie dont le frère a été condamné aux travaux forcés" <sup>21</sup>.

Le 24 août 1849, à la fin de l'après-midi, après les épreuves du brevet supérieur qu'ils viennent de subir à Barcelonnette, Blanc et Donnet, le premier, ancien élève de l'Ecole normale, l'autre normalien en fin de scolarité, entonnent des chants anarchiques chez l'aubergiste de Jausiers ; traversant ensuite le petit village de Faucon ils chantent "les bourgeois et les prolétaires" dont on remarque surtout le refrain "Vive Ledru-Rollin", en l'honneur du chef montagnard qui s'est exilé après les journées de juin 1849.

*"Bourgeois à qui la République  
A donné si fort la colique  
Pourquoi, tremblant, répètes-tu  
A bas Ledru ?  
Et pourquoi le peuple au contraire  
Que ton injustice exaspère  
Répète-t-il soir et matin  
Vive Ledru-Rollin"*

Le dernier couplet s'achevait ainsi :

*"Mais le bourgeois aura beau faire  
L'avenir est au prolétaire  
S'il persiste dans ce refrain  
Vive Ledru-Rollin"* <sup>22</sup>.

21. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix.

22. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 34 C, article 1.

L'attitude de ces jeunes gens attire l'attention sur l'école normale de Barcelonnette. On murmure que la discipline y laisse à désirer depuis longtemps ; des ouvrages disparaissent de la bibliothèque ; des livres érotiques et subversifs circulent sous le manteau ; les élèves et les enseignants s'occupent publiquement de politique. On a discuté avec passion du projet de loi sur l'enseignement ; aux élections de mai 1849, les élèves de l'école ont rédigé des bulletins de vote. Le ministère, saisi de l'affaire par des plaintes locales, demande au préfet des Basses-Alpes, par lettre du 31 octobre 1849, d'ouvrir une enquête sur l'École normale<sup>23</sup>.

Pourtant, ces exemples, si nombreux soient-ils, ne doivent pas faire illusion. Les instituteurs prudents et modérés sont la majorité. En novembre 1849, seize d'entre eux éprouaient le besoin de s'adresser directement à leur ministre pour "protester de toutes leurs forces" contre l'attitude d'un certain nombre de leurs collègues et affirmer que "ceux qui ont su se renfermer dans les limites de leur devoir et qui n'ont jamais cru pouvoir mieux mériter un meilleur sort qu'en redoublant de zèle dans l'accomplissement de leur mission sacrée" étaient encore les plus nombreux<sup>24</sup>.

Le désarroi qui affectait le corps des instituteurs était si grand que l'on enregistra deux suicides de maîtres bas-alpins : l'instituteur de Claret se donne la mort le 22 août 1849, celui de Chavailles le 10 mars 1850.

Cependant, des sanctions commencent à frapper les instituteurs qui se sont compromis en faveur de la République démocratique et sociale. Elles sont prises au début par les comités d'arrondissement qui disposent, d'après la loi du 28 juin 1833, du pouvoir disciplinaire. Elles sont prises ensuite par le préfet qui obtient pour six mois, par la loi du 11 janvier 1850, dite loi Parieu, le pouvoir disciplinaire sur les instituteurs publics.

Pascal, d'Aubignosc, est atteint un des premiers et suspendu le 18 août 1849 pour "paroles injurieuses envers le curé de la localité" ; l'administration l'invite à "chercher un autre poste par la raison que la

23. *Ibid.*, V T 15 I, article 1.

24. *Glaneur des Alpes*, 11 novembre 1849.

part prise par lui aux élections dernières lui rendra difficile le séjour de cette commune". Blanc, le manifestant de Jausiers, est suspendu le 6 octobre 1849 pour chants anarchiques ; Donnet, son camarade, se voit interdire pour 20 mois l'exercice de la profession d'instituteur. Fabre, de Champtercier, est révoqué le 21 février 1850 pour inconduite, négligence et manque de réserve "dans ses discours en ce qui concerne la politique". Allard, de Barrême, est révoqué le 21 mars 1850 pour "opinions politiques très exaltées"<sup>25</sup>. Le directeur de l'école normale de Barcelonnette est atteint lui aussi. Certes, on n'a rien de sérieux à lui reprocher personnellement ; on admet au contraire son intelligence, sa loyauté, mais "M. le Directeur et quelques-uns des professeurs de l'établissement se sont trop facilement laissés aller à une impulsion venue de haut dans le temps" (allusion à la circulaire Carnot) ; des habitudes de discussion et de critique se sont introduites dans l'école ; sa mutation "serait une juste satisfaction donnée à l'opinion des personnes raisonnables qui ont vu avec peine l'esprit de l'école un moment ébranlé et les élèves faiblement contenus dans des jours difficiles par le manque d'énergie et de prudence de leur directeur". Le directeur est muté comme enseignant à l'école normale d'Aix ; un professeur de l'école normale d'Aix est nommé à la direction de l'école de Barcelonnette<sup>26</sup>.

Par contre, à Esparron-sur-Verdon, l'instituteur Isoard, dont les opinions étaient "du rouge le plus hideux", échappe aux sanctions grâce à l'intervention en sa faveur du curé de sa localité. Celui-ci utilise des arguments qui ne manquent pas de saveur. "C'est un homme ayant femme et trois enfants ; sa femme qui est d'Esparron tient à une parenté nombreuse". Si l'on révoquait ou mutait Isoard, et que l'on nomme un jeune instituteur, que se passerait-il ? "il cherchera quelque demoiselle qui lui donne aux yeux et puis il rencontrera de l'opposition, les parents, les amis d'Isoard, le maire et la majorité du Conseil municipal... sur quoi et sur qui s'appuiera-t-il ? Sur le curé. Bel appui dans le temps et le pays où j'ai oui dire à ma barbe : A bas les Capelans". Et le curé concluait

25. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 34 E, article 2.

26. *Ibid.*, V T 15 I, article 1.

qu'à tout bien considérer "il vaut peut-être mieux temporiser, renouveler les avis charitables, les exhortations" et conserver Isoard <sup>27</sup>.

\*\*

C'est au moment où les sanctions commençaient à frapper les instituteurs les plus engagés que se constituait à la fin de 1849 la société secrète qui allait deux ans plus tard déclencher l'insurrection dans les Basses-Alpes. Fondée par Longomasino, un ouvrier venu de Marseille, et par Buisson, ancien maire de Manosque révoqué en 1849, elle avait "son point central à Manosque, arrondissement de Forcalquier. Elle rayonnait de là dans tout l'arrondissement de Forcalquier et remontait tout le cours de la Durance jusqu'à Sisteron ; elle s'étendait également dans les cantons de Valensole, de Riez, des Mées, de Moustiers et de Mézel". La société avait des correspondants dans les principaux chefs-lieux de canton, pénétrait ensuite dans les communes. "Des auberges choisies étaient les points de réunion et formaient le moyen le plus actif de propagation" <sup>28</sup>. L'affiliation comportait le serment sur un poignard de défendre la République démocratique et sociale et de tout sacrifier pour elle <sup>29</sup>.

Les instituteurs acquis à la Montagne allaient-ils adhérer à la société secrète, puis se laisseraient-ils entraîner dans l'action révolutionnaire ?

Il semble bien qu'une nouvelle scission se soit opérée. Un certain nombre d'entre eux, quoique acquis aux doctrines de la société, s'effraie de son audace révolutionnaire. L'exemple de Gorde, le bouillant instituteur de Reillanne, est caractéristique. Il avait joué, depuis février 1848, un rôle d'animateur. Lors de la constitution de la société secrète, il donne son adhésion puis, lorsqu'il comprend mieux le but qu'elle poursuit, il recule devant les conséquences de son acte. "Mon inexpérience, avouera-t-il en février 1852, m'avait poussé dans cette maudite société qu'on m'avait dépeinte comme étant une société de bienfaisance. Mais dès que je compris que j'avais été trompé et qu'on avait un tout autre but que la charité,

27. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

28. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix, 14 U 47.

29. *Ibid.*, 14 U 51.

je me retirai ; je fuis la compagnie des personnes qui persistaient dans leur erreur". Ce qui donne à cette déclaration de 1852 toute sa valeur, c'est que les rapports des autorités confirment qu'effectivement, à partir de l'été 1850, Gorde "s'est conduit de manière à ne laisser aucun doute sur son retour à de meilleurs sentiments" ; il "a cessé de fréquenter le lieu habituel des hommes attachés aux principes révolutionnaires... de tous ses rapports antérieurs avec eux, il n'avait conservé que la haine de presque tous les chefs du parti"<sup>30</sup>.

En définitive, rares furent les instituteurs des Basses-Alpes qui s'engagèrent délibérément dans la voie révolutionnaire. Le cas le plus notoire est celui de Pascal, d'Aubignosc. Il adhère un des premiers à la société et devient un de ses animateurs. "La notoriété publique le signale comme affilié aux sociétés secrètes des Montagnards et comme n'ayant cessé depuis deux ans de se livrer à la propagande socialiste la plus active et la plus coupable dans l'arrondissement de Sisteron". Suspendu de ses fonctions d'instituteur public d'Aubignosc, il veut s'installer comme instituteur privé et fait en octobre 1851 une déclaration d'ouverture d'école libre dans la commune de Mane. Le sous-préfet de Forcalquier s'inquiète de l'installation de cet homme suspect dans une commune qui ne l'est pas moins. "L'enseignement, écrit-il, n'est pour lui qu'un prétexte ; son véritable but est de continuer dans la commune déjà trop agitée de Mane le métier de boute-feu qu'il exerce depuis 3 ans dans l'arrondissement de Sisteron". Le recteur, à la demande de l'administration préfectorale, fait opposition à l'ouverture de l'école libre. Le 15 novembre 1851, Pascal adresse au recteur une lettre incendiaire que publie le 19 un journal de Marseille, *le Travailleur et le Progrès social unis*. "Quoi, nous prêchons la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, nous revendiquons ce que le Christ a réclamé avant nous, nous demandons ce qu'ont demandé après lui Luther, Jean Huss et Jérôme de Prague... et vous appelez perverses de semblables doctrines ?... dites-nous donc où est la vertu ? Ou mieux encore ne parlez pas. Ne parlez pas, car votre langage est celui des scribes, des pharisiens

30. Arch. dép. Alpes-H.-P., V T 34 C, article 1.

et des docteurs de la loi qui vous ont précédés dans la voie que vous voudriez nous faire suivre... Taisez-vous, défenseurs de la propriété, car le peuple connaît vos projets, votre but et vos espérances. Il vous a vus à l'œuvre pendant 40 siècles... Non, vous ne séduirez plus personne. Taisez-vous ! Taisez-vous !"<sup>31</sup> Pascal était mûr pour la révolte.

Pour être différent de Pascal et moins enflammé, Martin, instituteur à Puymichel depuis 24 ans, n'en était pas moins aussi décidé. "Depuis longtemps signalé comme appartenant à l'opinion démagogique la plus extrême", il s'est "affilié à une société secrète ; il a mis le maire de la commune en relations avec le général Leydet", un des chefs du parti démocratique dans les Basses-Alpes. Seul habitant du village à savoir "rédigier un rapport, une délibération, une lettre et les actes de l'état civil", c'est un "homme indispensable", et "il abuse de l'influence que lui donne ce petit savoir pour amener la population contre le gouvernement. Monsieur le Maire, avec lequel j'ai causé confidentiellement du sieur Martin, m'a laissé entendre que celui-ci aurait fait les rêves les plus ambitieux et que la préfecture des Basses-Alpes ne paraissait pas un poste trop important à cet instituteur, doué sans doute de quelque intelligence, mais qui sait pour toute science bien écrire et compter correctement". Les 28 et 29 septembre 1851 des incidents éclatent à Puymichel. Des gendarmes sont assaillis à coups de pierres ; on promène dans la commune une auge à tuer les pores que l'on dépose devant une habitation dont le propriétaire est connu pour ses opinions conservatrices. Une table est installée au milieu de la place et l'on chante "des chansons démagogiques". Apparemment, Martin est étranger à l'affaire, mais nul ne doute qu'il en soit l'instigateur<sup>32</sup>.

\*

C'est dans ces conditions qu'au lendemain du coup d'Etat, éclatait l'insurrection des Basses-Alpes. Les démocrates et socialistes escomptaient la victoire électorale dans les consultations qui devaient avoir lieu en 1852. "L'acte du prince Louis-Napoléon en ruinant leurs espérances pour le mois

31. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

32. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

de mai 1852, devait donc les trouver prêts à se mettre en campagne". Le 3 décembre, les sociétés de Manosque et Forcalquier décident de passer à l'action ; le mouvement part de la foire de Mane. Quelle fut l'attitude des instituteurs dans cette crise finale ?

Quelques instituteurs, toujours les mêmes, ceux qui n'avaient plus rien à perdre, s'engagent avec ardeur dans le combat, mais ils sont 4 ou 5. C'est le cas de Pascal qui est, avec l'ex-maire de Manosque, Buisson, une des têtes de l'insurrection. Il est membre de la commission de résistance qui se constitue alors et s'efforce d'étendre le mouvement. Il entraîne un certain nombre de ses collègues. C'est le cas d'Ailhaud qui "a effectivement suivi les insurgés jusqu'à Forcalquier où il a été requis par M. Pascal pour faire fonction de secrétaire de la fameuse commission dite de résistance". L'insurrection gagne rapidement la vallée de la Durance, Volonne, Oraison, Château-Arnoux, Sisteron. A Sisteron, Cabus, instituteur privé, qui "professe depuis plusieurs années des opinions démagogiques" s'engage dans le mouvement ; il sera signalé "comme faisant partie de la commission de résistance, et excitant les citoyens à la révolte". Par contre, Gorde, de Reillanne, s'abstient prudemment ; en janvier 1852, l'inspecteur primaire signalera sa conduite comme "assez bonne" pendant la crise.

Certains instituteurs qui exercent leurs fonctions dans la région soulevée sont plus ou moins contraints d'apporter leur aide aux insurgés. A Lurs, Joseph Mondet "a suivi les insurgés jusqu'à Malijay, mais il est bien prouvé qu'il y a été contraint par la violence et qu'il s'est échappé aussitôt qu'il a pu. D'ailleurs, ses antécédents et sa conduite sont autant de garanties pour la société". A Château-Arnoux, Jean-Louis Chauvet "a été entraîné par la violence dans le mouvement révolutionnaire. Conduit par cinq ou six insurgés désignés par le maire, son plus cruel ennemi, il a été traîné jusqu'à Digne et ramené à Malijay, d'où il s'est échappé après avoir enduré toutes sortes de vexations". A Châteauneuf-Val-Saint-Donat, François Heyriès "a été obligé de céder à la violence, mais il n'est pas allé loin, ayant trouvé l'occasion de s'échapper". L'inspecteur primaire qui visite l'école le 8 décembre, trouve l'instituteur "encore tremblant de frayeur" 33.

33. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

Dans la vallée de la Durance, le mouvement gagne la région de Digne. Le 7 décembre, 5 à 6.000 insurgés installent au chef-lieu un comité central de résistance que préside Buisson. Bertrand, instituteur à Chabrières, remplit auprès du comité le rôle de secrétaire. Le 8, l'insurrection remontant dans l'intérieur des Alpes, atteint Barcelonnette où se constitue un Comité de Salut public qu'animent un propriétaire, Gastinel, un horloger, Pascal, le libraire André et Delage, officier de gendarmerie en retraite. Ermelin Ferréol, de Jausiers, est le seul instituteur de la région à s'engager fermement dans le mouvement. Par contre, trois instituteurs de l'arrondissement de Barcelonnette prennent les armes pour défendre l'autorité. "A la voix de plusieurs personnes respectables, la partie haute de l'arrondissement se levait pour marcher au secours de la ville". Les trois instituteurs "furent sollicités et partirent le mercredi 10 décembre". Quant à Reynaud, instituteur public au Lauzet, petite commune proche de Barcelonnette, il fut dénoncé comme ayant eu lors des événements une conduite répréhensible. Après une enquête approfondie, l'inspecteur primaire et le recteur croient pouvoir affirmer son innocence. Reynaud, écrit le recteur, est "en butte à quelques tracasseries de village, à certaines animosités d'intérêt personnel" ; "il avait des rapports trop fréquents avec un homme connu dans le pays pour ses opinions avancées", mais il n'a pas pris les armes ; au contraire, il "s'est tenu pendant les événements dans une prudente réserve". L'inspecteur primaire, poussant plus loin son analyse, écrit que les ennuis de Reynaud sont surtout imputables à sa belle-mère qui "a été longtemps d'une conduite équivoque, pour ne pas dire scandaleuse. Sa langue peu discrète au lieu d'éteindre les vieilles haines, en suscite de nouvelles"<sup>34</sup>.

L'arrondissement de Castellane demeura à l'écart de l'agitation. Les insurgés dépêchèrent deux émissaires pour le soulever, un notaire et un charretier. Ils échouèrent complètement. L'inspecteur primaire de la circonscription pouvait écrire au recteur le 26 décembre 1851 : "Je n'hésite pas à déclarer que tous les instituteurs que j'ai mission de surveiller ont suivi la ligne de conduite que leur tracent leurs obligations. Ils sont restés, je me plais à le reconnaître, ce qu'ils ont promis d'être toujours : des

34. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

hommes de devoir et de paix, des hommes calmes, conciliants et dévoués à celui dont la main puissante vient de sauver la France. Tout me fait espérer, Monsieur le Recteur, que quant aux instituteurs de ces arrondissements, vous n'aurez pas à vous préoccuper des moyens de répression, mais bien plutôt de tous les moyens d'encouragements" 35.



L'ordre fut rapidement établi. Le 17 décembre, l'insurrection avait vécu. 1.500 arrestations furent opérées, dont 600 dans l'arrondissement de Forcalquier. Les prévenus, ainsi qu'une centaine d'insurgés en fuite furent traduits devant une Commission mixte, tribunal spécial jugeant sans appel. Sur les 1.600 inculpés, figurent 16 instituteurs.

On y trouvait, en premier lieu, des instituteurs qui avaient effectivement pris part à l'insurrection, en tête Noé Pascal, qui était en fuite et sera jugé par contumace, puis Ailhaud, Martin, Bertrand, Cabus, Ermelin Ferréol. Furent arrêtés également un certain nombre d'instituteurs qui n'avaient pas directement participé à l'action insurrectionnelle, mais étaient marqués politiquement par leur activité antérieure et dont on pouvait penser qu'ils étaient de cœur avec les insurgés : Gorde, de Reillanne, Féraud de Barras, Piche, un ancien ecclésiastique qui s'était marié en 1830 et était devenu instituteur, Barbaroux, instituteur privé de Manosque qui "passe pour professer des opinions subversives, mais il les exploite si adroitement que jusqu'à présent, il m'a été impossible de découvrir un seul fait qui le compromette". Isoard, d'Esparron-sur-Verdon, fut également traduit devant la Commission mixte pour son attitude passée bien qu'il ait, lors du plébiscite du 21 décembre, fait "comprendre aux habitants de cette commune que le mot oui seul pouvait nous sauver des calamités qui nous menaçaient". Quant à Frison, instituteur public d'Auribeau, il fut inquiété pour n'avoir pas "empêché son fils, jeune homme de 17 ans et son domestique, de se réunir en armes aux bandes insurgées" 36.

35. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

36. *Ibid.*, V T 34 C, article 1.

Au terme des poursuites, trois instituteurs furent condamnés à l'internement, neuf furent envoyés en Algérie, quatre furent laissés en liberté mais placés sous la surveillance de la police. Aucun instituteur ne figura parmi les prévenus frappés des sanctions les plus graves, c'est-à-dire le transport à Cayenne et le renvoi devant le Conseil de guerre. Il est vrai que Noé Pascal, le plus compromis, était en fuite ; bientôt, des rapports signalaient sa présence à Malte.

Aux peines édictées par la Commission mixte s'ajoutent les sanctions de l'administration universitaire. Les instituteurs publics furent révoqués ; on interdit aux autres l'exercice de la profession. Toutefois, il est juste d'ajouter qu'assez rapidement, intervinrent des adoucissements de peine puis des amnisties. Certains instituteurs amnistiés demandèrent et parfois obtinrent leur réintégration dans l'enseignement public sous le Second Empire.



Quelles conclusions tirer de cette étude sur le comportement politique des instituteurs des Basses-Alpes sous la seconde République ?

1° Il semble en premier lieu que les instituteurs des Basses-Alpes sont loin d'être animés du "mauvais" esprit dont parlent les contemporains. Dans le département, ils n'ont pas été, tant s'en faut, les animateurs du processus révolutionnaire qui a conduit de l'adhésion à la République à la propagande démocrate et socialiste puis aux sociétés secrètes et à l'insurrection. Certes, en février 1848, les instituteurs, dans leur grande majorité, voient avec faveur l'avènement du nouveau régime dont ils "attendaient avec la plus vive impatience l'amélioration de leur sort si souvent promise". Mais il n'y a rien d'original en cela ; ils ne différaient en rien des autres catégories d'une société lasse du régime de juillet. Après la révolution, "un petit nombre d'entre eux se firent remarquer par un esprit d'exaltation politique qui plus tard les fit blâmer", mais, même parmi ces exaltés de la première heure, la plupart "ne tardèrent guère à s'apercevoir qu'on les avait trompés et ils rentrèrent franchement dans la bonne voie. Depuis, ils furent des premiers à désavouer les principes anarchiques et

subversifs”<sup>37</sup>. Il est même à remarquer que plus l’opposition se durcissait et s’amplifiait contre le régime, plus l’effectif des instituteurs qui acceptaient de s’engager dans le combat contre le pouvoir s’amenuisait. Et l’on trouve dans l’insurrection finale beaucoup plus de médecins, d’hommes de loi (notaires, avocats, huissiers), de fonctionnaires, d’aubergistes et d’agriculteurs que d’instituteurs. Seize d’entre eux seulement figurent parmi les 1.600 personnes déferées à la Commission mixte : 16 pour un corps qui comptait plus de 400 membres, la proportion est faible.

2° Ces instituteurs ont eu d’autant plus de mérite à s’abstenir et à rester calmes que tout les incitait à l’action : une situation matérielle précaire — les pressions de leur ministre de février 1848 — les sollicitations des nouvelles autorités locales — enfin les obligations de la fonction annexe qu’ils exerçaient souvent, le secrétariat de mairie. Quand le maire mis en place après février est un démocrate convaincu, le secrétaire-instituteur est facilement entraîné par lui dans des manifestations qui lui seront ensuite reprochées.

3° Et c’est une observation importante : les quelques instituteurs, 7 ou 8, qui iront jusqu’au bout dans l’action révolutionnaire ne sont pas dans leur majorité des Bas-Alpins et des instituteurs. Certains sont étrangers au département des Basses-Alpes. D’autres sont devenus tardivement instituteurs pour faire une fin et assurer leur existence matérielle. Plusieurs, écartés sans doute de l’enseignement public pour des fautes passées, exercent dans l’enseignement privé où il suffit, pour s’installer, d’être titulaire d’un brevet de capacité et d’un certificat de bonnes vie et mœurs. Tous ces éléments, instituteurs malgré eux et d’occasion, sont aigris, mécontents d’une fonction qui les nourrit mal, d’une société où ils ne sont pas à leur aise, donc mûrs pour l’action révolutionnaire.

Noé Pascal, le plus ardent et le plus engagé de tous les instituteurs, est étranger à la fois au département et à l’enseignement. Né en 1825 à Saint-Pierre-d’Argenson, dans les Hautes-Alpes, il rêve au début de sa vie

37. *Ibid.*, V T 15 I, article 1.

de carrière maritime et d'aventures. En 1841, à 16 ans, on le trouve comme apprenti marin à bord du navire le *Scipion*. En 1843, il est revenu on ne sait pour quelles raisons dans un pensionnat de Gap. C'est de là qu'en 1844, il est nommé instituteur communal à Aubignosc. Il semble alors se fixer ; il se marie, a deux enfants. Mais la révolution de février réveille ses ardeurs et ses espérances. Il se lance avec passion dans la politique militante en même temps que dans la prédication d'un christianisme évangélique qui assurerait le triomphe de la fraternité et de la justice. Cette libération s'étend à sa vie privée ; il s'éloigne de sa femme et de ses enfants pour vivre avec sa maîtresse, ce qui ajoute au scandale. Citons d'autres exemples : Augereau, Cabus, tous deux instituteurs privés, sont nés dans des départements très éloignés, l'un à Cholet en Vendée, l'autre à Luxeuil, dans la Haute-Saône ; leur éloignement cache sans doute des aventures locales qui les ont entraînés loin du pays natal et de l'enseignement public. Piche et Barbaroux sont d'anciens ecclésiastiques qui ont reculé devant la vie religieuse et rompu l'un avec le sacerdoce, l'autre avec sa congrégation. Originaires de familles modestes, ils se retrouvent sans activité dans la société laïque, se replient alors sur l'enseignement primaire, et augmentent le nombre de ces déclassés qui ont fait leurs études aux séminaires et parviennent ensuite difficilement à trouver une position dans la société. Comme l'écrivit un évêque, "malgré tous ses efforts et sa prudence, le clergé, chaque année, lègue à la société un trop grand nombre de jeunes gens destinés à en devenir les fléaux"<sup>38</sup>.

En définitive, parmi les véritables instituteurs des Basses-Alpes, deux seulement sont sérieusement compromis, Ermelin Ferréol et Martin. Ce sont l'un et l'autre des maîtres de qualité, mais des ambitieux déçus. Imbus de leurs connaissances, pénétrés de leur supériorité, ils ont rêvé de grandes carrières que ne satisfait pas leur vie modeste d'instituteur dans une petite commune des Basses-Alpes. Ermelin Ferréol, après avoir vainement tenté sa chance dans la banque, ronge son frein dans son école de village. Martin, dans sa modeste chaire, songe aux préfetures, aux unifor-

38. Arch. nat., F<sup>19</sup> 3970, lettre de l'évêque d'Angers du 5 décembre 1847.

mes chamarrés. La révolution de février, l'appel à l'action de leur ministre, déposent en leur cœur l'espérance d'une vie nouvelle... qui se termine en Algérie.

Ainsi, les instituteurs des Basses-Alpes ont joué un rôle secondaire dans les événements qui ont affecté le département de 1848 à 1851. Très peu s'engagent dans la République démocratique et sociale, moins encore dans l'action clandestine et le mouvement insurrectionnel. Il apparaît bien que les instituteurs bas-alpins, habitués à inculquer à leurs élèves l'esprit de discipline et de soumission aux autorités et à la loi ont été les premiers à respecter les principes qu'ils enseignaient. Mais les instituteurs "tranquilles", comme les peuples heureux, n'ont pas d'histoire, et l'on entend beaucoup moins parler des 360 instituteurs bas-alpins qui n'ont pas eu d'activité politique militante que des 20 ou 30 qui prennent résolument parti pour la Révolution.

\*

La question se pose de savoir si ces instituteurs des Basses-Alpes ont été une exception en France. Il ne le semble pas. Guizot, très au courant de ce qui se passe dans l'enseignement primaire, note dans ses *Mémoires* qu'en 1848 "les instituteurs primaires furent en masse accusés d'être des fauteurs ou des instruments de révolution" puis ajoute : "Je demandais un jour à un respectable et judicieux évêque qui connaissait très bien l'histoire des écoles dans l'un de nos grands départements combien d'instituteurs à son avis s'étaient livrés à l'esprit révolutionnaire. Tout au plus un cinquième, me répondit-il"<sup>39</sup>, et cet évêque n'était sans doute pas porté à minimiser l'action subversive des instituteurs. Ainsi, dans l'ensemble de la France comme dans les Basses-Alpes, c'est une faible minorité qui s'engage dans le mouvement révolutionnaire. L'arbre des agités ne doit pas dissimuler la forêt des instituteurs tranquilles.

Dans ces conditions, comment expliquer l'ampleur des attaques dirigées contre les instituteurs sous la seconde République ? En premier lieu,

39. GUIZOT, *Mémoires*, t. III, p. 85.

il faut admettre qu'il y a dans ces accusations une arrière-pensée politique évidente. Il fallait justifier par l'exagération du mal les mesures de contrôle et de répression inscrites dans les projets Falloux et Parieu.

Mais il y a plus. Il est incontestable que si les instituteurs n'ont joué personnellement qu'un rôle modeste dans les mouvements révolutionnaires, ils avaient contribué puissamment par l'instruction à répandre les mauvaises doctrines puisqu'elle rendait possible la lecture des livres et des journaux subversifs. C'est l'enseignement des maîtres plus qu'eux-mêmes qui était en cause. Mais pouvait-on rendre les instituteurs responsables des conséquences de l'instruction ? Et pouvait-on revenir en arrière et refouler l'instruction ? Comme l'écrit encore Guizot dans ses *Mémoires* : "Quand une grande force nouvelle, matérielle ou morale, vapeur ou esprit, est entrée dans le monde, on ne l'en chasse plus ; il faut apprendre à s'en servir ; elle porte partout pêle-mêle la fécondité et la destruction".

Maurice GONTARD.